



AT-LARGE ADVISORY COMMITTEE

FR

AL/ALAC/ST/01110/4rev1

ORIGINAL: English

DATE: 13 Février 2010

STATUT: FINAL

Déclaration de l'ALAC **En soutien des consommateurs électeurs**

Introduction

Par le personnel d'ICANN

Date: 19 mai 2010

Au cours de la réunion de l'ALAC du 26 janvier 2010, il a été décidé de préparer une déclaration à soumettre à la consultation publique sur la nouvelle charte et pétition des consommateurs électeurs. C'est Beau Brendler qui a été chargé d'écrire une version préliminaire de la déclaration sur la clientèle au nom de l'ALAC.

La version préliminaire de la déclaration ci dessous, qui était une réaffirmation des 28 propositions de l'ALAC pour soutenir la charte et pétition des consommateurs électeurs adoptées par consensus au cours de la réunion de l'ALAC du 28 avril 2009, a été envoyée aux contacts internes de l'ALAC par Beau le 28 janvier et a reçu quelques commentaires.

Beau a publié un texte revu et corrigé de la déclaration sur la liste interne les 11 et 13 février. A cause d'instructions erronées qu'il a reçues du personnel, il l'a envoyé à l'adresse email fournie pour la consultation publique sur la charte et pétition des consommateurs électeurs avant qu'un vote n'ait eu lieu.

Le 14 mai, le Président de l'ALAC a demandé au personnel de lancer un vote en ligne de cinq jours sur la déclaration de soutien de l'ALAC à la clientèle.

Le vote en ligne qui s'est achevé le 19 mai s'est conclu par l'approbation par l'ALAC avec 12 voix contre 1 et une abstention. Les résultats peuvent être consultés indépendamment à l'adresse suivante :

<https://www.bigpulse.com/pollresults?code=nKrBcJHDis5DaVKxBgzW>

[Fin de l'Introduction]

The original version of this document is the English text available at www.atlarge.icann.org/correspondence. Where a difference of interpretation exists or is perceived to exist between a non-English edition of this document and the original text, the original shall prevail

ALAC statement in support of Consumer Constituency

As it did during its meeting of 28 April 2009, the At-Large Advisory Committee (ALAC) states its support for the creation of the Consumers Constituency in the non-commercial stakeholder group in the GNSO.

Given that one of the goals of the ALAC is to support the interests of all individual Internet users, we strongly believe that consumer and public interest groups must have a representative voice in the GNSO policy-making environment.

We applaud the organizers' efforts to recruit additional organizations, including most recently the Greek consumer group EKPIZO, and to obtain formal commitments from those who have already expressed interest. Supporters of the Consumers Constituency include consumer organizations and consumer representatives in Australia, Belgium, Canada, Greece, Slovenia and the United States. We understand that consumer organizations in France and Mexico have indicated their interest in joining the Consumers Constituency. We see this support as representing an impressive starting point for obtaining broad geographic representation.

Therefore, we strongly encourage the Board to approve the Consumers Constituency so its organizers can continue to recruit new members to ensure the most solid foundation possible at this early stage of a constituencies' progress and give consumer and public interest groups a voice in the GNSO policy development process.